

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD426

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 13

À l'alinéa 7, après le mot :

« sans »,

insérer le mot :

« le ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.